

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Lundi, le 15 juin 2020

HEURE : 17 h (la séance a débuté officiellement aux environs de 17 h 15)

LIEU : Hôtel de ville de Dunham

***** LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Guillaume Brais

François Tremblay se joint à
la visioconférence à 17 h 29

ainsi que la greffière Mme Mélanie Thibault

ORDRE DU JOUR

1. Séance extraordinaire à huis clos en vidéoconférence ;
2. Adoption du projet de règlement no 401-20 concernant la division de la municipalité en districts électoraux ;
3. Modification de la signalisation routière sur le chemin Dymond ;
4. Questions du public ;
5. Levée de l'assemblée.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

160-20

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successives et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

161-20

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

PROJET REGLEMENT NO 401-20 DISTRICTS ELECTORAUX

162-20

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le projet de règlement no 401-20 concernant la division du territoire de la municipalité en districts électoraux soit et est adopté.

Adopté.

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIERE SUR LE CHEMIN DYMOND

CONSIDERANT QU' il a été porté à l'attention du conseil municipal qu'une portion du chemin Dymond pourrait poser des problèmes de sécurité en raison des courbes et côtes qui réduisent la visibilité ;

CONSIDERANT QUE dans cette zone, la densité de résidence doit être considérée dans la mise en place de la signalisation routière ;

Et après analyse, il est :

163-20

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal demande de modifier la signalisation routière, en réduisant la limite de vitesse sur les tronçons suivants :

1. chemin Dymond, à partir de l'intersection du chemin Hudon, sur 750 mètres ;
2. chemin Hudon, sur un tronçon de 800 mètres, entre les adresses civiques 1325 et 896.

Également résolu que le conseil municipal demande qu'un panneau interdisant les freins moteurs soit installé sur le chemin Dymond, à environ 300 mètres de l'intersection avec le chemin McCullough.

Adopté.

Monsieur le conseiller François Tremblay prend son siège à 17 h 29 pour participer au reste de l'assemblée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

164-20 et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.



Pierre Janecek, maire



Mélanie Thibault, greffière

